

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN**

L'An deux mille vingt-cinq, le jeudi 13 novembre à 20h00.

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni salle de réunion communautaire au siège de la Communauté de Communes à CUSSAC sous la présidence de Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le 07 novembre deux mille vingt-cinq.

Présents : Christophe Gérouard, Patrice Chauvel, Agnès Varachaud, Jean-Pierre Pataud, Chantal Chabot, Jean-Pierre Charmes, Charles-Antoine Darfeuilles, Pierre Varachaud, Louis Furlaud, Jean Maynard, Albert Viroulet, Patrick Chambord, Joël Vilard, Richard Simonneau, Josiane Lefort, Alain Duris, Bernard Darfeuilles,

Christian Vignerie, Chantal Robin, Bruno Grangoing, Philippe Lalay, Sylvie Germond, Pierre Hachin, Jérôme Suet, André Soury, Pascal Rampnoux

Pouvoirs : Maryse Thomas pouvoir à Christian Vignerie, Thierry Dauchart pouvoir à Pierre Hachin, Jean-Pierre Broussaud pouvoir à Louis Furlaud, Bertrand Jayat pouvoir à Bruno Grangoing

Suppléants présents :

Secrétaire de séance : Agnès Varachaud

**Objet : Délibération portant création des emplois de remplacements
de titulaires absents, emplois saisonniers et emplois occasionnels.**

Exercice 2026

Monsieur le Président rappelle que par délibération n°2020-38 en date du 1^{er} octobre 2020, modifiée par délibération n°2024-52 en date du 25 septembre 2024, le Conseil Communautaire a autorisé le Président à signer les contrats et conventions à intervenir dans le cadre des recrutements suivants :

- Remplacement de titulaires absents,
- Emplois saisonniers,
- Emplois occasionnels,
- Stagiaires,
- Contrats aidés,
- Intérimaires.

Il convient cependant que chaque contrat de recrutement fasse référence à la délibération ayant créé l'emploi. Ces contrats concernent principalement les recrutements d'animateurs contractuels pour les accueils de loisirs et les différents services communautaires.

Oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- DECIDE DE CREER, pour l'année 2026, 150 emplois correspondants aux besoins suivants, à savoir remplacement de titulaires absents, emplois saisonniers et emplois occasionnels, lesquels se décomposent comme suit :

- animateurs des Accueils de Loisirs Sans Hébergement : 80 emplois rémunérés sur la base des dispositions de la délibération du conseil communautaire du 14 décembre 2023 reçue en Préfecture le 18 décembre 2023,

- emplois saisonniers et occasionnels pour l'ensemble des services communautaires : 60 emplois rémunérés sur la base des différents grades des catégories A, B et C présents dans la collectivité,

- emplois de contractuels pour le remplacement de titulaires momentanément absents : 10 emplois rémunérés sur la base des différents grades des catégories A, B et C présents dans la collectivité.

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire le
Le Président,

Le Président,

Christophe GEROUARD